

Recherche sur les cellules souches : un espoir pour de nombreux malades

Le peuple se prononcera le 28 novembre prochain sur la loi relative à la recherche sur les cellules souches (LRCS). Cette loi fixe des limites strictes, tant scientifiques qu'éthiques, pour la production de cellules souches embryonnaires et la recherche sur ces cellules, lesquelles ont l'extraordinaire capacité de se multiplier et de former tous les types de cellules de notre corps. On espère, grâce à ces propriétés, pouvoir un jour soigner des maladies encore incurables comme le diabète, les maladies d'Alzheimer ou de Parkinson, les lésions de la moelle épinière ou celles survenues suite à un infarctus. A la pointe de la recherche, des scientifiques suisses travaillent déjà sur de nombreux projets prometteurs.

En résumé, la recherche sur les cellules souches laisse entrevoir de formidables perspectives médicales. Mais elle pose en même temps d'importantes questions éthiques.

Après une minutieuse pesée des intérêts en présence, le Conseil fédéral et le Parlement ont établi une loi qui prévoit l'utilisation réglementée de manière stricte des cellules souches issues d'embryons surnuméraires. Son but est de prévenir les abus et de protéger la dignité humaine, tout en ne fermant pas la porte à un domaine de recherche très prometteur.

La loi relative à la recherche sur les cellules souches réglemente donc la production de cellules souches embryonnaires à partir d'embryons surnuméraires et la recherche sur ces cellules. Un embryon surnuméraire est un embryon issu d'une fécondation in vitro qui ne sera pas utilisé pour induire une grossesse et qui n'a par conséquent aucune chance de survie. D'après le droit en vigueur, les embryons surnuméraires doivent être détruits.

Avec la nouvelle loi, le Parlement a édicté des lignes directrices claires pour la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Le principe « contrôler au lieu d'interdire » est largement accepté en politique suisse de la santé. La recherche sur les cellules souches est fondée sur une base constitutionnelle. Tenant compte du fait que les embryons surnuméraires sont de toute manière appelés à être détruits, le Conseil fédéral et le Parlement arrivent à la conclusion que leur utilisation réglementée dans la recherche sur les cellules souches est défendable sur le plan éthique et qu'il faut la soutenir.

Avec la loi relative à la recherche sur les cellules souches (LRCS), le Parlement a cherché à élaborer une réglementation cohérente. Il a estimé qu'il n'était pas acceptable de tolérer l'importation de cellules souches embryonnaires ou, plus hypocrite encore, de tirer parti des résultats de recherches faites à l'étranger. Il lui est apparu plus honnête d'admettre la production de cellules souches embryonnaires en y mettant de strictes conditions et de pratiquer la recherche, sous contrôle, dans notre pays.

Jean-Claude Chappuis